

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la
Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de
Mobilité de JALHAY**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2015 modifiant la composition de la CCATM de Jalhay ;

Vu la délibération du conseil communal du 23 novembre 2015 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission de Madame Jessica MIXHE de son poste de membre effectif représentant le secteur privé de la commission ;

Considérant le conseil communal propose de désigner son suppléant, Monsieur André BELBOOM pour la remplacer ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE

Article 1^{er} - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Jalhay est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 23 novembre 2015.



En conséquence, il est mis fin au mandat de Madame Jessica MIXHE, membre effectif de la commission. Son mandat est attribué à Monsieur André BELBOOM.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : DUPONT Michel

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

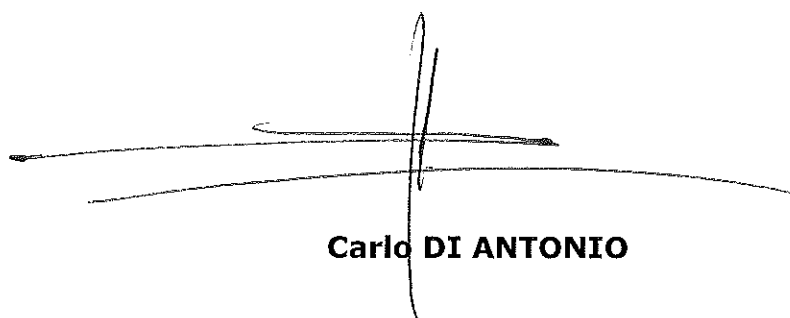
Effectifs	Suppléants 1
KONINCKX Jean-Benoît	DUCHESNE Nicole
EVRARD Georgette	FRANSOLET Marc
LEMAITRE Gauthier	DUMORTIER Alain

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
BELBOOM André	/
DREZE Anne-Marie	MOUREAU Joseph
ROOD Jean-François	BECKER Luc
MULLENAERTS Philippe	SWARTENBROUCKX Vincent
KONINCKX Bernard	MIGEOT Véronique
COLLARD Claude	MARECHAL Fabienne
DEROANNE André	PITZ Albert
CHRISTIAN Frédéric	EMPEREUR José
CRAVATTE Christian	DE PAUW Serge

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **29 DEC. 2015**



Carlo DI ANTONIO